

Aqui Infos Ihedn

Bulletin N°9 octobre 2022



mollat
+
e u o s n d
u o i t d s



Forum des Études le 14 octobre dans l'hémicycle de Bordeaux Métropole
(à la tribune : Olivier Cateura, Jean-Michel Delvert, Jérôme de Labriffe, le général Lherbette,
Norbert Laurençon, Marie Récalde)

Sommaire

THÈME

PAGE

L'éditorial de notre président	3
Compte rendu de notre petit déjeuner du 19 septembre avec Éric Ruelle	5
Forum des études de L'Union-IHEDN	8
Sujet d'étude pour l'année 2022-2023	14
Feuille de route des trinômes académiques	17
Opérations sensibles haute valeur stratégique	20
Lire	22

Parcourir. Naviguer. Lire. En parler. Participer.



ET RENDEZ VOUS SUR NOTRE SITE : <https://www.ihedn-aquitaine.org> avec :

- **Toutes les semaines** *la revue de presse d'André Dulou* mise en ligne par le gestionnaire de notre site : Olivier Garrigues
- **Toutes les quinzaines** *notre événementiel* mis à jour
- **Tous nos bulletins** *des mois précédents* - Nos travaux de groupe et la vie de notre association



Chers Amis, bien chers Membres de notre association,

Dissuasion nucléaire... des mots que nous n'avions pas oubliés mais qui reviennent en ce moment très souvent dans nos journaux ou nos médias. Brutalement, sans que l'on y prenne garde, certains abordent ce sujet avec des termes qui montrent un manque de connaissance dans ce domaine, notamment dans le vocabulaire employé, et mettent à mal ce concept particulier protecteur de notre Nation.

Dans le domaine de la défense il me paraît important de bien séparer deux concepts : dissuasion et dissuasion nucléaire

Dissuader c'est faire renoncer quelqu'un à son intention de faire quelque chose, l'en détourner ; pour la défense, c'est menacer de recourir à la force afin de décourager un adversaire d'entreprendre une action indésirable...c'est montrer avec une forte crédibilité que l'adversaire n'a aucun intérêt à attaquer sans risque important pour lui.

Avec la dissuasion nucléaire on peut considérer que l'on passe à un stade ultime de la dissuasion en raison du niveau des dommages possibles. Mais une marche complémentaire est franchie lorsqu'un pays affirme que dans un conflit il ira *jusqu'à vaincre son ennemi en utilisant tous types d'armes, y compris des armes de destruction massive*. Ainsi on peut distinguer deux situations très différentes pour le nucléaire qui peut être :

- Un moyen de gagner la guerre avant la guerre en évitant qu'un adversaire déclenche un conflit,
- Une véritable arme de combat, en ayant ainsi perdu son caractère dissuasif et en faisant passer notre monde au stade de la guerre nucléaire.

C'est pour cette raison que de nombreuses organisations souhaitent interdire les armes nucléaires. Deux traités existent sur cette question :

- Le TNP, traité de non prolifération, ratifié en 1968 par 191 pays et qui a donné à l'AIEA en complément de son rôle initial tourné vers l'utilisation pacifique du nucléaire, le rôle de responsable de la surveillance de la bonne application du traité qui empêche les États signataires d'augmenter le nombre de leurs têtes nucléaires et pour ceux qui n'en ont pas de chercher à en avoir.

- Le TIAN, traité d'interdiction des armes nucléaires, présenté à l'ONU par plusieurs ONG, entré en vigueur après ratification par plus de 50 pays en septembre 2020, maintenant ratifié depuis septembre 2022 par 68 pays.

J'ai l'habitude de souligner que la France n'a aucun intérêt à abandonner sa posture dans le nucléaire caractérisée par le principe de juste suffisance vis-à-vis de la dissuasion, ceci pour trois raisons :

- Elle ne serait pas restée dans le concert des grandes nations membres du conseil de sécurité si elle ne possédait pas l'arme nucléaire, arme qui maintient également notre souveraineté
- Cette arme nous protège et constitue pour la Nation française une sorte d'assurance-vie dans son rôle dissuasif qu'il ne faut surtout pas affaiblir par des discussions médiatiques inconsidérées.
- Les études et les technologies sont globalement tirées vers le haut par le domaine du nucléaire qui par ailleurs supporte les compétences de notre choix énergétique, et qui génère de nombreux emplois de haute qualification. Exemple : plus de 3000 emplois en Nouvelle-Aquitaine (route des lasers et des hyperfréquences)

Compte rendu du petit déjeuner du 19 septembre avec Éric Ruelle

Président du tribunal judiciaire de Bordeaux



Comme il le fait remarquer lui-même dès ses premières paroles, le parcours d'Éric Ruelle est « atypique » et n'a jamais été planifié. Il est aussi très riche : Une partie en juridiction, au Parquet et au Siège, une partie en administration centrale, une autre à l'Inspection centrale et une partie internationale ! Originaire de Senlis, le président du tribunal judiciaire de Bordeaux est aussi un féru d'histoire.

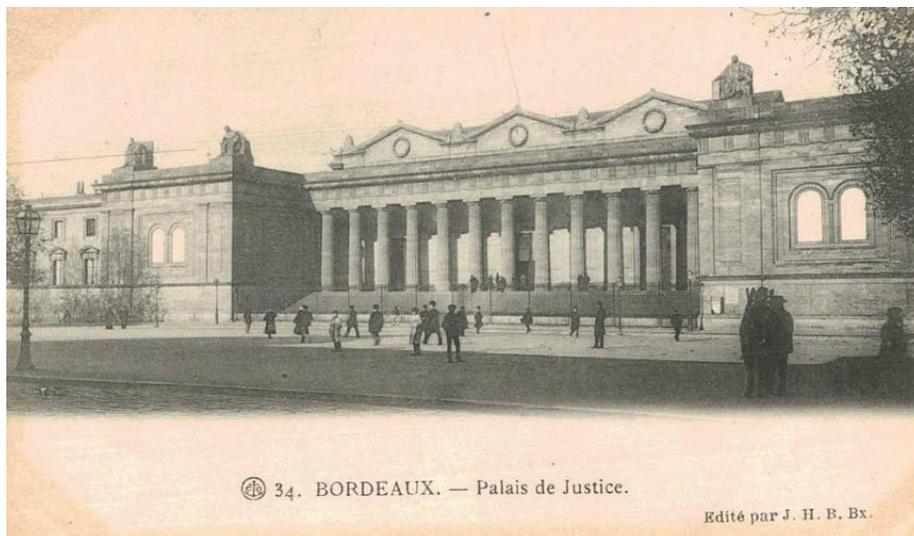
Diplômé en 1988, ce civiliste, choisit dans un premier temps le Parquet. En 1997, il décroche un détachement au ministère de la Défense, aux affaires pénales militaires, en tant que conseiller juridique en ex-Yougoslavie. « *Cette expérience m'a mis au contact de l'international* », précise-t-il. Il devient par la suite conseiller aux ministères de la Défense, puis à la Justice. Il participe ainsi à des négociations de conventions internationales, en lien avec le Quai d'Orsay, se retrouve confronté à différents systèmes juridiques et à la rédaction du mandat d'arrêt européen.

En 2009, il a envie de retourner en juridiction et fait valoir sa mobilité fonctionnelle pour intégrer le Siège à Meaux, où il préside de grosses audiences correctionnelles... Devenu président du TGI d'Auxerre de 2013 à 2016, après un passage au cabinet du Garde des Sceaux Jean-Jacques Urvoa, il rejoint finalement l'Inspection Générale.

Lors de ses missions de fonctionnement, thématiques, ou d'appui pour déployer les réformes, Éric Ruelle mène des contrôles comme des entretiens : « *Cette confrontation avec la vision des partenaires extérieurs nous amène à relativiser nos priorités. L'essence même du magistrat est son humilité et sa capacité d'écoute* ».

Installé à Bordeaux en janvier 2021, il affiche sa volonté de ne pas être un président enfermé dans sa juridiction. Il insiste d'ailleurs sur le dialogue permanent qu'il entretient avec Mme Porterie procureur de la République et la direction du greffe.

Dans sa présentation, il met en avant la nécessité d'avoir des contacts avec la hiérarchie intermédiaire, la Cour, les partenaires, les instances extérieures telles que le barreau, les huissiers, les élus, etc. Il souligne également la nécessité de mise en œuvre des réformes « majeures » des dernières années. « *Nous sommes en champ instable. La juridiction n'est pas une tour d'ivoire, c'est un écosystème* ».



La nécessité d'une dualité administration centrale-juridiction :

Les magistrats peuvent être appelés dans le cadre de leur fonction à des responsabilités en administration centrale. Pendant une partie de leur carrière ils vont alors apporter leurs compétences à l'administration centrale dans un processus que l'on peut qualifier de gagnant-gagnant : « *c'est un facteur de richesse et une exigence; quand on assume en juridiction un certain nombre de responsabilités il vaut mieux savoir comment fonctionne l'administration centrale et inversement* »



Pour Éric Ruelle le parcours dans l'administration centrale a été riche car en charge des négociations pénales internationales, ce qui l'a amené à beaucoup voyager dans le monde et à participer aux négociations européennes.

Le fonctionnement du ministère de la justice : le principe d'indépendance de l'autorité judiciaire



L'institution judiciaire est une administration assez singulière, qui ne fonctionne pas comme les autres administrations. On est en effet habitué en France à avoir une organisation pyramidale avec des chefs aux différents étages de la pyramide. Ce n'est pas du tout le cas au ministère de la justice, notamment dans le rapport du ministère avec les juridictions qui ne sont pas, comme dans les autres administrations, des services dépendant hiérarchiquement de ce ministère.

Les juridictions sont des structures qui ont leur indépendance notamment dans leur mode de fonctionnement. En effet à la tête d'une juridiction on a un

magistrat qui dans la conduite des activités et dans les décisions qu'il prend le fait avec une certaine indépendance de l'administration centrale.

Le Conseil supérieur de la magistrature, c'est quoi ? #CSM

Rôle	Composition		
<p>Le CSM veille à l'indépendance des magistrats, notamment en se prononçant sur leur nomination.</p> <p><i>Le saviez-vous ?</i> « C'est l'article 65 de la Constitution du 4 octobre 1958 qui détermine les missions du CSM »</p>	<h3>2 formations</h3> <table border="1"><tr><td>Magistrats du siège Chargés des instructions et des jugements</td><td>Magistrats du parquet Chargés des enquêtes et des poursuites</td></tr></table> <p>Chacune de ces deux formations comprend : 7 magistrats élus par leurs pairs + 8 personnalités qualifiées, extérieures à la magistrature</p>	Magistrats du siège Chargés des instructions et des jugements	Magistrats du parquet Chargés des enquêtes et des poursuites
Magistrats du siège Chargés des instructions et des jugements	Magistrats du parquet Chargés des enquêtes et des poursuites		

De plus, dans les rôles différents on trouve une autorité constitutionnelle : le conseil supérieur de la magistrature (CSM) qui est l'instance qui doit valider les propositions de nomination des magistrats dans les juridictions et qui pour les présidents de juridiction et premiers présidents de cours d'appel a un pouvoir de proposition que l'exécutif suit de manière systématique.

Dans une juridiction on a en fait trois entités :



- Les magistrats du parquet
- Les magistrats du siège
- Les fonctionnaires du greffe

Ces trois entités qui composent la juridiction ont des responsables différents : Pour le siège c'est le président du tribunal, pour le parquet c'est le procureur de la république, pour le greffe c'est le directeur des services de greffe qui à Bordeaux comporte 350 personnes. Ainsi pour la gestion et

l'administration du tribunal il faut que ces trois instances s'entendent notamment sur les objectifs et la planification de l'activité du tribunal.

Ce type de fonctionnement est une spécificité française qui ne se trouve pas dans d'autres pays tels que l'Espagne où les écoles de formation des magistrats sont spécifiques de l'activité future et où les magistrats des diverses entités ne sont pas dans les mêmes bâtiments.

La complexité du droit

Le droit est de plus en plus complexe ; les sources du droit sont multiples ; on doit maintenant prendre en compte les décisions des cours européennes et on doit également intégrer le principe de proportionnalité. Ainsi même si la décision prise est conforme au droit il faut aussi bien vérifier que cette décision correspond à ce principe de proportionnalité; on ne peut donc pas avoir une uniformité des décisions des juges qui ne peuvent que faire jouer leur propre appréciation sur cette proportionnalité.



Il y a un rôle unificateur de la cour de cassation dans l'interprétation du droit, mais pour des raisons historique les arrêts de règlement sont prohibés. La cour de cassation ne peut pas dire : dans tel type d'affaire le jugement doit être réalisé de telle ou telle manière

Tout cela vient de l'ancien régime et de l'interdiction qui a été faite aux juridictions, au moment de la révolution, de prendre des arrêts de règlement et donc de dire nous traiterons tous les contentieux de telle ou telle manière. Ceci est lié aux prérogatives qu'avaient les parlements d'anciens régimes qui empiétaient sur le pouvoir royal. Aussi avec la révolution on a considéré que le juge est le support de la loi, qu'il n'a pas à faire preuve, et que ses décisions ne peuvent pas avoir de valeur normative.

Ainsi les décisions de la cour de cassation ne s'appliquent qu'à l'affaire qu'elle a traité. Il y a certes une certaine jurisprudence mais les affaires sont finalement toutes différentes.

Les revendications lors des états généraux de la justice :



Les revendications remontées de ces états généraux ne sont pas univoques ; certaines portent sur les statuts, les moyens, notamment les moyens accordés aux juridictions et le temps qui est laissé aux magistrats pour réaliser leurs tâches.

En effet, chez un certain nombre de jeunes magistrats on fait remarquer que l'on a de moins en moins de temps à passer par dossier ce qui entraîne un travail sous une forme dégradée

En fait les revendications vis-à-vis de l'administration centrale sont des demandes pour pouvoir fonctionner normalement. Les contentieux sont croissants depuis des années il est difficile de résorber le stock de dossiers existants, alors qu'il faut aussi intégrer les réformes qui se succèdent à un rythme important, sans que l'on puisse évaluer leurs conséquences une à une, notamment sur la charge des greffes.

Il n'existe aujourd'hui aucun outil pour permettre d'évaluer la charge des juridictions ce qui complique le problème de la mise à disposition des moyens

Forum des études de l'UNION-IHEDN

Vendredi 14 Octobre à Bordeaux

Les enjeux géopolitiques sur la sécurité des Français

Jeu d'échecs ou jeu de rôles ?

Le forum le 14 octobre

Notre forum annuel des études de l'UNION-IHEDN s'est tenu à Bordeaux, sous le patronage de l'IHEDN, le 14 octobre dernier. Il s'est déroulé dans l'Hémicycle de Bordeaux Métropole mis à disposition de notre association, spécifiquement pour cet évènement. 146 auditeurs ont participé aux présentations et échanges multiples qui ont ponctué ce forum. Il a été précédé par une journée de visite d'entreprises (le 13 octobre) et suivi par une journée de convivialité (15 octobre)



Plusieurs représentants de l'IHEDN Jeunes étaient également présents et se sont chargés de prendre toutes les notes nécessaires pour pouvoir réaliser un compte rendu de l'ensemble des thèmes traités tout au long de cette journée. Nous aurons le plaisir de publier ce résumé dans notre prochains bulletins





A la tribune on peut reconnaître de gauche à droite Catherine de la Robertie et Olivier Cateura en charge du programme des conférences et des échanges, Josette Chassin notre secrétaire générale, le sous-préfet Jean Michel Delvert , directeur du département DSR à l'Institut, notre président Jérôme de Labriffe, Le général Lherbette OGZDS de Nouvelle Aquitaine, Norbert Laurençon président de l'association régionale des auditeurs de l'IHEDN Aquitaine, Marie Récalde qui représentait Alain Anziani président de Bordeaux Métropole, Laurent Guillemain qui représentait Pierre Hurmic maire de Bordeaux, et le général Dapsens qui a dirigé la 225^e session IHEDN en Nouvelle Aquitaine

Après les mots de bienvenue prononcés par Jérôme de Labriffe , Marie Récalde et Laurent Guillemain Jean Michel Delvert, a pris la parole pour souligner l'importance des sessions en région, *« qui ne sont pas des sessions régionales mais dans lesquelles un haut niveau de culture de défense et de sécurité est dispensé tout en mettant en exergue la nécessité de la dimension territoriale. La défense de la France n'est pas une défense parisienne, elle doit prendre en compte la globalité des territoires de métropole et d'outremer »*



Puis dans son discours d'ouverture Laurent Lherbette a insisté sur l'importance de la force morale d'une nation pour assurer sa sécurité. Cette force morale, qui est particulièrement présente aujourd'hui, dans le peuple Ukrainien est une des composantes indispensables pour assurer la résilience d'une nation

Le forum a ensuite donné lieu à plusieurs présentations, tables rondes et projections sur :

- la Géopolitique de la sécurité des Français,
- Les enjeux de la souveraineté numérique
- OTAN-UE : une chance ou une menace pour la France ?
- Les défis de la géopolitique maritime entre tensions Indo-Pacifique et Outre-Mer
- La présence chinoise dans la Caraïbe
- Les défis de la sécurité intérieure
- Faire face à un nouveau défi : les méga-feux



Nous reviendrons sur ces divers sujets dans notre prochain bulletin, pour en promouvoir les principales conclusions, notamment celles présentées par Catherine de la Robertie pour clôturer notre belle journée.

A l'issue de ce forum nous avons été invités par Laurent Lherbette à prendre un verre au HQG (Hôtel du quartier général) ou notre OGZDS a rappelé une partie de l'histoire de ce lieu qu'il a coutume d'appeler :
« *le point zéro de la France libre.* »

En effet c'est dans ce lieu que le général de Gaulle a séjourné le 17 juin 1940 avant de rejoindre l'Angleterre où il prononcera le 18 juin son fameux appel à tous les Français.



La journée de visite de la BITD d'Aquitaine

Il a été précédé le jeudi 13 octobre par une visite du CEA (Commissariat à l'énergie atomique) CESTA (Centre d'études scientifiques et techniques d'Aquitaine) ou d'ARIANE GROUP (photo ci-dessous) laissée au choix des auditeurs.



La journée de Convivialité

Il a été suivi le samedi 15 octobre par une journée de convivialité dans laquelle nous avons successivement :

- visité la librairie Mollat, librairie indépendante qui est la première librairie indépendante de France. Elle dispose d'une surface de vente de 2 500 m² ou l'on réalise des manutentions de 3,5 tonnes de livres dans les jours courants et jusqu'à 15 tonnes dans les journées proches des fêtes de fin d'année.



-Visité au choix soit le Musée mer marine (MMM)
(photo ci-dessous) soit la cité du vin



C'est à travers un
exceptionnel
ensemble d'objets
historiques,
d'œuvres d'art et
de pièces
iconiques du
monde marin,
que le MMM vous
invite à découvrir
l'histoire de la
mer depuis
l'antiquité jusqu'à
nos jours, et du
rapport que les
êtres humains ont
entretenu avec
elle, du rêve de
conquête au désir
de préserver, en
passant par
l'exploitation ou la

crainte superstitieuse.

Dégustation
traditionnelle
comprise dans la
visite 8^e étage
d'un verre de vin
avec une vue
magnifique de la
ville de Bordeaux
et notamment
du pont Chaban
Delmas



Après un repas dans un restaurant de la place de la Victoire nous avons conclu cette journée de convivialité par une promenade en bateau sur la Garonne ce qui a permis aux auditeurs d'avoir une vue générale des quais tout en passant sous le pont Chaban Delmas puis sous le pont d'Aquitaine

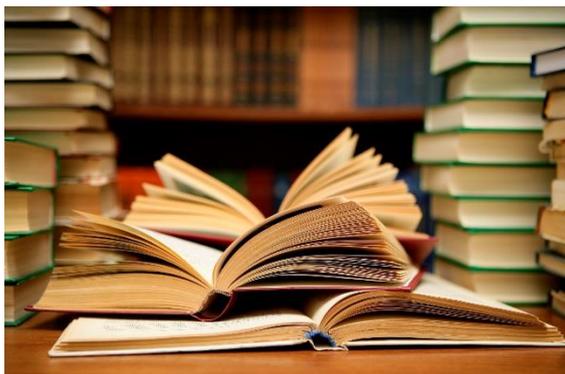


Notons enfin que tout au long de ces trois journées nous avons eu la chance de bénéficier de bonnes conditions météorologiques qui ont aidé au beau succès de ce forum



Sujet d'étude pour l'année 2022-2023

Les thèmes annuels d'étude que l'UNION-IHEDN propose, constituent des bases de réflexion et des outils d'aide à la décision. Leur restitution au plan national et européen lors du Forum des études, donne une lisibilité à ces travaux.



Les derniers thèmes d'étude ont été en lien avec l'innovation, la résilience et la sécurité des Français.

- En 2019-2020, le thème d'étude a été « *L'innovation : chance, contrainte ou défi pour la France* ».

- En 2020-2021, le thème d'étude a traité la question de « *la résilience* ». Le Forum s'est tenu en décembre 2021 au Havre, organisé par l'AR11 Normandie Seine-Maritime.
- En 2021-2022, le thème d'étude s'est focalisé sur la « *géopolitique de la sécurité des Français* ». Le Forum des études a été accueilli par l'AR1 Aquitaine à Bordeaux.

En lien avec l'identité de l'IHEDN, de ses priorités et thématiques de la session nationale, le thème proposé pour l'année 2022-2023 est :

Esprit de défense et engagement dans la France d'aujourd'hui

Afin d'approfondir ces concepts clés au cœur de l'identité de l'IHEDN, il est possible de traiter ces deux thèmes associés ou au choix l'un des deux concepts (L'esprit de défense ou l'engagement).

Au-delà d'une présentation détaillée du sujet, les rapports des associations devront proposer dans leurs livrables des illustrations ou études de cas nationales ou internationales, une analyse critique et un diagnostic, puis proposer des recommandations et pistes d'actions.



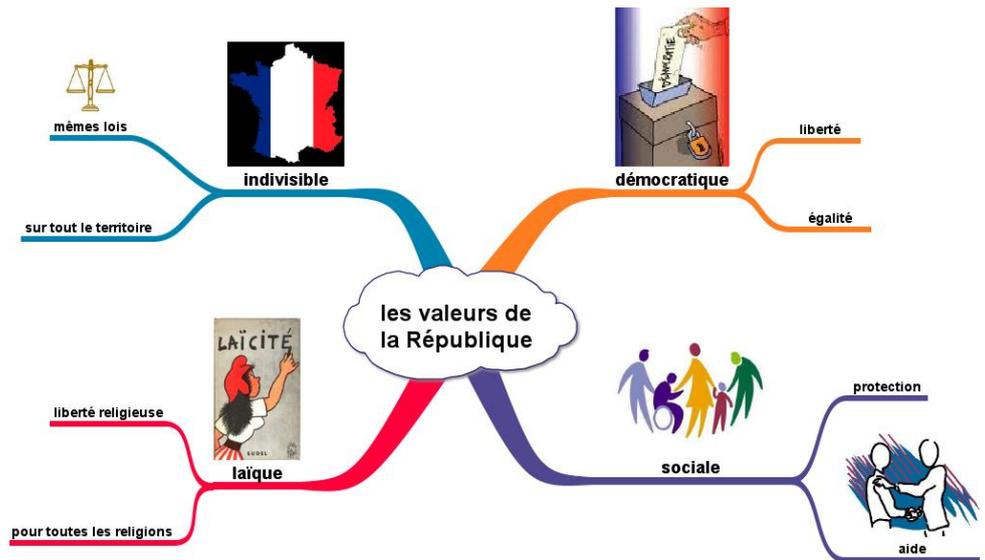
Voici quelques questions qui pourront guider la réflexion des auditeurs ;

- Qu'est-ce que « l'esprit de défense » en France aujourd'hui ?
- Qui cultive ou développe l'esprit de défense ?
- L'esprit de défense est-il la base de l'engagement ?
- Existe-t-il un continuum : « citoyenneté – esprit de défense – engagement » ?
- Existe-t-il un esprit de défense européen
- Pourquoi et comment la jeunesse s'engage-t-elle en 2023 ?
- Quels sont les inconvénients de la paix ?
- Pourquoi se battre aujourd'hui ? Et demain ?
- Comment renforcer le lien Armée – Nation ?
- L'engagement pour la nation a-t-il du sens en 2023 ?

L'ENGAGEMENT, VALEUR DE LA RÉPUBLIQUE,

AU COEUR DE L'ESPRIT DE DÉFENSE

Lors d'une journée d'étude ayant pour thème « *Les mutations des valeurs d'engagement. Quelles questions pour les armées ?* », organisée par le domaine Défense et société de l'IRSEM le 5 juin 2018, à l'École militaire, le général Philippe Pontiers, ancien directeur du Service national et de la jeunesse au sein du Ministère des armées, mettait en avant la complexité de nouveaux types de nouage entre les ressorts individuels et les dynamiques collectives de l'engagement.



Pour les militaires, soulignait-il, la mort n'est pas un sujet car elle est subordonnée aux valeurs principales de l'engagement militaire, à savoir l'engagement pour la patrie et la défense de la nation,

Mais à nous auditeurs de l'IHEDN de nous poser la question : quid de l'ensemble de la nation, de la société, sans jeu de mots, "civile" ? Et l'engagement recoupe-t-il le concept d "esprit de défense" ?

Suite à cette journée d'étude, un dossier thématique précisément sur l'engagement faisait l'objet d'un numéro de la revue *Les Champs de Mars*, au titre explicite faisant référence au dieu romain de la guerre. Dans ce numéro (33,2019,pp,11-16), sous le titre :

" L'engagement, s'engager nouvelles problématiques",

Anne Muxel, directrice de recherches au CNRS et chercheuse au CEVIPOF, structure rattachée à la Fondation nationale des sciences politiques, constatait que « *dans les décennies d'après-guerre, l'engagement passait par la médiation de collectifs d'appartenance qui n'étaient pas remis en cause : la nation, la patrie, les idéologies, les partis, les syndicats, ou encore les Églises.*

À partir des années 1970 et surtout de la décennie 1980, ces modalités d'engagement sont entrées en crise et ont été remises en question : nouvelles interrogations sur le rôle de la nation dans le contexte de la construction européenne et de la mondialisation, phénomènes de désaffiliation sociale et montée de l'individuation, érosion des grands référents idéologiques, mouvement de sécularisation, chute des appartenances syndicales et partisans, ou encore montée de l'abstention.

Ces évolutions ont pu conduire à un affaiblissement des valeurs comme des pratiques traditionnelles d'engagement. Elles ont bousculé les codes institutionnels classiques tant du côté des organisations que des individus ».

Le lien entre engagement et esprit de défense va-t-il de soi ?

Et qu'est-ce que l'esprit de défense aujourd'hui ?

Pierre Garrigue, doyen honoraire de l'Inspection générale d'histoire et de géographie de l'Éducation nationale définissait en 1998 le fondement de l'esprit de défense : « La mémoire collective d'une histoire commune, la conscience du lien social, la possession d'un patrimoine, l'existence d'un projet national qui marque notre volonté de continuer une nation qui aurait pu ne pas exister et pourrait un jour cesser d'être ».

Les autres valeurs de la République : indivisibilité, laïcité, démocratie, solidarité se retrouvent désincarnées par l'affaiblissement du rôle de l'État et la perte de la souveraineté nationale. La promotion de l'esprit de défense à l'échelon national est une œuvre difficile dans ce contexte d'affaiblissement de l'État et de mise en concurrence territoriale.

La fracture sociale mine la citoyenneté et l'esprit de défense. Cet esprit de défense intimement lié à des valeurs va de pair avec la citoyenneté. Son existence et son bon fonctionnement reposent sur la qualité du citoyen. « La force de la cité n'est pas dans ses vaisseaux ni dans ses remparts mais dans le caractère de ses citoyens » écrivait Thucydide...

De fait, la disparition de la conscription, remplacée par la Journée défense citoyenneté n'était pas de nature à renforcer la promotion du civisme incluant la défense. Heureusement en 2019 a été institué le Service national universel (SNU) , projet d'émancipation de la jeunesse, complémentaire de l'instruction obligatoire, dont on notera qu'il vise trois objectifs qui vont dans le sens de notre problématique :

- la transmission d'un socle républicain,
- le renforcement de la cohésion nationale qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la valorisation des territoires ,
- le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle.

Sans oublier d'y ajouter les classes sécurité-défense au lycée et les cadets de la sécurité au collège. Alors la question de l'engagement demeure : comment faire en sorte que les jeunes certes, mais plus globalement l'ensemble de nos concitoyens s'engagent par leur action- qui peut *a minima* être le mémoriel- pour défendre et des développer une de nos valeurs françaises essentielles, à savoir l'ESPRIT DE DEFENSE

Collectif sous la direction
d'Olivier Entraygues



L'esprit de défense au XXI^e siècle



Préface du général de Reviers,
Directeur de l'École de guerre



POLÉMOSCOPIE # 1

Feuille de route des trinômes académiques

NB : Commentaires réalisés à partir des termes de la lettre signée par Sylvain Mattucci, Édouard Jeffray et Jérôme de Labriffe, dont les termes sont repris ci-dessous avec en complément la description des actions et orientations menées en Aquitaine.



Depuis plus de trente-cinq ans, les trinômes académiques ont démontré leur utilité et leur pertinence dans le développement de l'enseignement de défense sur l'ensemble du territoire. En Nouvelle Aquitaine ce sont plus de cent classes défense et sécurité globale qui sont en place et qui fonctionnent à la grande satisfaction des directeurs d'établissement et des professeurs.

Notre association dans le cadre du trinôme développe des actions dans plusieurs domaines :

- La formation des directeurs d'établissements et des professeurs impliqués dans les classes de défense et de sécurité et dans les classes programme défense (une journée par année scolaire)

- l'organisation des actions en primaire, secondaire et à l'université, avec respectivement les parcours citoyens mémoriels, les rallyes citoyens dans chaque département, le séminaire défense et sécurité.



- l'organisation pour une quarantaine de jeunes d'un voyage à Paris les 17 Juin lors de la cérémonie Jean Moulin avec visite des Invalides, du Panthéon, et recueillement près de la flamme du soldat inconnu.

Le rayonnement des actions du trinôme, conforté par le protocole interministériel du 20 mai 2016 renfonçant les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale, s'accroît par leur constante adaptation aux évolutions de l'enseignement de défense. Leurs missions se révèlent essentielles dans l'apprentissage de la citoyenneté et la compréhension des enjeux de défense, contribuant au renforcement du lien des jeunes générations avec la Nation.

L'enseignement de défense est un enjeu majeur dans le contexte géopolitique actuel du retour des conflits armés sur le territoire européen. Le discours du Président de la République, le 13 juillet dernier, nous rappelle l'impérieuse nécessité d'être particulièrement attentif aux « forces morales », élément essentiel de la cohésion de la Nation.

Les actions considérées comme prioritaires pour l'année scolaire 2022-2023 sont les suivantes :



1) Le développement soutenu des actions de formation à l'enseignement de défense des équipes pédagogiques, enseignants, personnels de direction et corps d'inspections territoriaux, est un objectif prioritaire. En effet, ils sont des relais stratégiques dans le déploiement de l'éducation à la défense. Ce développement devra s'opérer sur deux périmètres : la formation initiale, en prenant attache des Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE), et la formation continue, en lien avec les Écoles académiques de la formation continue (EAFC) ;

2) Les trinômes contribueront également au développement des classes de défense et de sécurité globales, à travers le soutien aux projets d'enseignement de défense et la recherche de nouveaux partenaires ;



3) Le développement et le soutien aux rallyes citoyens devront être poursuivis avec un objectif d'un rallye citoyen par académie en 2022-2023 puis, à moyen terme, un rallye par département. Cette action pourra être élargie au profit d'un public scolaire plus jeune (CM2, 5ème, 5ème) en adaptant les rallyes en fonction de l'âge des participants, avec une dimension mémorielle renforcée ;



4) Les trinômes académiques soutiendront, par leurs actions, la montée en puissance du service national universel et pourront mobiliser leurs membres afin d'accompagner ou encadrer les séjours de cohésion. Dans cette perspective de montée en puissance, l'offre des missions d'intérêt général devra augmenter avec de nouveaux partenariats ;



5) Les actions vers l'enseignement supérieur devront être poursuivies avec dynamisme en développant les actions d'enseignement de défense (colloques, séminaires...) vers les étudiants, dans une recherche constante de mutualisation au sein des bassins éducatifs. Ces actions seront organisées en lien avec les référents enseignement de défense et de sécurité (REDS) des établissements d'enseignement supérieur et pourront s'ouvrir aux étudiants des INSPE.



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Enfin, les trinômes académiques devraient être sollicités dans le cadre d'une

enquête nationale conduite par le MENJ

Opérations sensibles à haute valeur stratégique

Exposition Forces spéciales au Musée de l'Armée – Invalides
jusqu'au 29 janvier 2023

Le Musée de l'Armée, à l'Hôtel des Invalides à Paris, présente une étonnante exposition sur un sujet que l'on détaille généralement peu, dont on ne commente jamais officiellement les activités mais dont le cinéma d'action est friand, par sa caractéristique sensationnelle et par la valorisation à la fois du groupe et des capacités personnelles physiques et décisionnelles, de ses hommes

Bien que cet aspect cinématographique soit lui aussi présent dans l'exposition – compensant sans doute la frustration de ne pouvoir montrer des images d'opérations réelles – la réalité est évidemment différente, modelée par un entraînement incroyable de dureté, un aspect général moins romantique mais une forte psychologie de groupe, une poussée d'adrénaline pour des missions très risquées, une innovation technologique et une capacité de décision rapide en tous temps.

Les témoignages filmés de membres actuels ou anciens des forces spéciales marquent tous cet aspect de défi et de motivation personnelle pour réussir ce qui paraît a priori impossible, que ce soit en entraînement ou en opérations.

Les opérations dans le Golfe en 1991 appellent à la création du COS

En France, le commandement des opérations spéciales (COS) a été créé en 1992, dans le sillage de l'analyse des enseignements de la 1^{ère} Guerre du Golfe. Il planifie, coordonne et conduit « *les opérations militaires menées en dehors des cadres d'actions classiques* » par des unités des forces armées de terre, de mer, de l'air et du Service de santé. Il travaille avec la Direction du renseignement militaire et les services de renseignement français et alliés.

Dans la décennie 1990, les forces spéciales françaises ont ainsi opéré notamment en Somalie pour des missions de renseignement, en ex-Yougoslavie pour

récupérer des pilotes de chasse éjectés et rechercher des criminels de guerre, et en Afrique pour protéger ou exfiltrer des ressortissants français, et faire arrêter le mercenaire Bob Denard aux Comores.

La décennie suivante 2000 a été marquée par les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis, qui ont déclenché l'action des forces spéciales françaises en Afghanistan, d'abord de manière très confidentielle jusqu'à l'été 2003, puis elles ont participé au renseignement et à l'accompagnement de la nouvelle armée afghane. Dans cette période, le rythme des opérations spéciales s'est beaucoup accéléré dans le monde, en particulier en Afrique (Côte d'Ivoire) et en océan Indien (piraterie maritime). Les Forces spéciales sont devenues un vrai système d'arme stratégique.

Dans la décennie 2010, le COS a poursuivi son adaptation aux nouvelles menaces, les forces spéciales se sont affirmées comme un écosystème, intervenant dans tous les milieux, en mission urgente ou de longue durée. En 2013, elles ont repoussé, aux côtés des forces conventionnelles, la menace djihadiste au nord du Mali. Elles ont attaqué les structures dirigeantes des organisations terroristes et formé des armées amies. « *Sur d'autres*

continents, conclut l'exposition, *elles œuvrent à la paix et à la sécurité* ». On en saura pas plus...





Le nano-drone Black Hornet 2, prêté par le 13^e RDP, se lance entre deux doigts et tient une demi-heure en l'air pour fournir des images en haute définition grâce à une liaison protégée contre le brouillage.

Pour aller plus loin...

En fait, l'exposition est très parlante sur les matériels, armements et équipements, sur les unités militaires participantes, sur son histoire, mais laisse nécessairement un peu sur sa faim sur les raisons et les conditions des opérations elles-mêmes, puisque confidentielles, et finalement sur l'appréciation de la plus-value apportée par les forces spéciales à la sécurité des Français. Pour glaner quelques éléments de réponse, de nombreux ouvrages sont récemment parus, dont *Chef de guerre* (Mareuil Éd.) de Louis Saillans¹. Il achève son passionnant récit de missions par ses doutes sur le sens de l'action politique qui pilote l'outil des forces spéciales et sur les difficultés de concilier une vie professionnelle aussi extrême avec une famille qui n'a que peu d'idée de ce à quoi le père est confronté, et c'est sans doute mieux ainsi. D'autres auteurs ont insisté sur l'apport de cet esprit combatif attaché à l'équipe, pour « *muscler un projet professionnel ou personnel* », comme *Agir ou Subir* de Raphaël Chauvancy et Nicolas Moinet (éd. Dunot)² ; « *la voie est difficile mais elle mène loin* » écrit dans la préface Geoffroy Roux de Bézieux, le jeune commando devenu plus tard le patron des patrons.

Jean-François Morel

Les illustrations :

- Comme un trophée, une plaque d'indication routière lors de la 1^{ère} Guerre du Golfe, qui conduira à la création du commandement des opérations spéciales.
- Tenue de grand froid des équipiers du 3^e escadron du 13^e RDP. Ils s'entraînent régulièrement avec leurs homologues suédois près du cercle polaire.
- Le nano-drone Black Hornet 2, prêté par le 13^e RDP, se lance entre deux doigts et tient une demi-heure en l'air pour fournir des images en haute définition grâce à une liaison protégée contre le brouillage.

¹ Un nom d'emprunt que s'est donné un ancien commando Marine ; cf. *Défense* n°207, avril 2021.

Guerre de l'information, espionnage économique, cyberattaques, guerres hybrides, démantèlement industriel, déstabilisations financières...

Les entreprises françaises sont devenues des cibles.

Guerre économique est le premier ouvrage annuel qui décrypte en temps réel les guerres de l'ombre qui mettent en danger notre économie...

Qui menace les intérêts français ?

Pas toujours ceux que l'on croit :

- des adversaires mais aussi des alliés : États-Unis, Chine, Russie, Allemagne...
- des mafias
- des fonds d'investissement



Sylvie Bermann **Présidente du Conseil d'administration de l'IHEDN**, a été la première femme ambassadeur de France dans trois pays membres du Conseil de sécurité des Nations unies : la Chine, le Royaume-Uni et la Russie. Dans ces mémoires vibrants, elle nous fait vivre plus de quarante ans d'histoire diplomatique. De la Chine misérable de la fin de la période maoïste, où elle a étudié, à la deuxième puissance mondiale de Xi Jinping ; de la perestroïka de Mikhaïl Gorbatchev et la fin de l'URSS à la logique de force de Vladimir Poutine ; du triomphe du multilatéralisme.